

Améliorations Foncières Vaud

Mesures financières

**FROMAGERIE, MOULIN, PDRA
ET AUTRES**

Cette brochure vise à présenter les différentes possibilités de soutien à fonds perdus, en différenciant le soutien de la part du Canton et de la part de la Confédération, en faveur des améliorations foncières pour 2024. Elle se veut informative mais ne constitue pas une base légale.

Ces fiches informatives sont amenées à évoluer en fonction des nouveautés dans les mesures de soutien et de l'évolution du cadre légal, des critères d'éligibilité, respectivement de durabilité. Les mises à jour de la brochure seront publiées sur le site internet de Prométerre : www.prometerre.ch/AF et le site du canton www.vd.ch/dfa/dgav.

Améliorations Foncières Vaud

Introduction

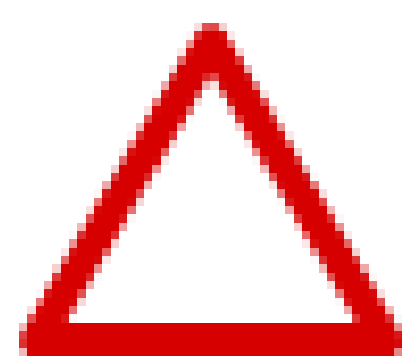
FROMAGERIE, MOULIN, PDRA ET AUTRES

Eligibilité selon les bases légales de l'ordonnance pour les améliorations structurelles (OAS)

En règle générale, les critères d'éligibilité aux améliorations foncières sont identiques aux critères d'obtention des paiements directs. Pour les mesures de génie rural et pour les estivages, les communes peuvent bénéficier de soutien. Le requérant doit répondre à un certain nombre de critères d'éligibilité, qu'il soit une personne physique ou une personne morale et l'exploitation doit représenter une charge en travail supérieure à 0,6 ou 1 UMOS selon la zone de production. Les mesures individuelles sont les mesures qui profitent principalement à une seule exploitation ou communauté d'exploitations. Les mesures collectives sont les mesures qui profitent à plusieurs exploitations et les mesures destinées aux exploitations d'estivage. La qualification de bénéficiaire est la compétence de l'autorité d'octroi.

Il n'y a pas de droit aux contributions.

Points d'attention et demande de contributions financières



La demande de soutien et l'octroi de contributions doivent avoir lieu avant la mise en chantier. Toute mise en chantier anticipée sans autorisation supprime le droit aux contributions.

Les mesures sont évaluées selon des critères spécifiques de gouvernance, éco-responsabilité et social sans lesquels le taux de contribution indicatif fera l'objet d'une diminution :

Nombre de critères remplis	4	3	2	1	0
Taux de contribution indicatif	Taux maximum possible	-25%	-50%	-75%	Projet non-subventionné

Liste non exhaustive des critères analysés sous l'angle de la durabilité :

Gouvernance :

- Coût de construction faible
- Performance économique (ch. d'affaires/investissement)
- Economie circulaire
- Endettement faible, fonds propres importants

Eco-responsabilité :

- Utilisation de bois ou matériaux recyclés
- Indépendance aux énergies fossiles
- Démolition, mise en valeur de bâtiments existants
- Réduction de risques liés à la protection des eaux, réduction des émissions d'ammoniac

Social :

- Couverture sociale de l'exploitant et du conjoint
- Automatisation de tâches lourdes ou répétitives

Améliorations Foncières Vaud

Introduction

FROMAGERIE, MOULIN, PDRA ET AUTRES

Demande de contributions financières

Le soutien au titre des améliorations foncières peut être combiné avec d'autres formes de soutien, notamment des crédits d'investissement fédéraux (FIA) ou cantonaux (FIR). **L'octroi de contributions à fonds perdus nécessite également une analyse de la viabilité du projet de manière globale.** L'Office de crédit agricole se tient à disposition pour évaluer avec vous votre projet et les contributions dont vous pourriez bénéficier.

Lexique et définitions

CHF = franc suisse

pl. = place

SAU = Surface agricole utile (surface destinée à la production agricole)

SRPA = Sorties régulières en plein air (programme fédéral pour la détention des animaux d'élevage)

SST = Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (programme fédéral pour la détention des animaux d'élevage)

UGB = Unité gros bétail

UMOS = Unité de main d'œuvre standard (indicateur de charge de travail d'une entreprise agricole)

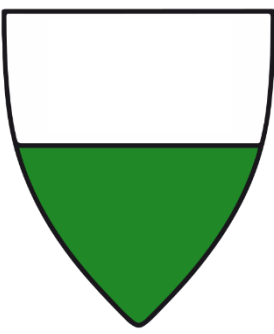
Zones de production agricole (au sens de la terminologie). Les contributions sont définies selon :

- les zones de plaine,
- les zones de collines,
- MI : les zones de montagne I,
- M+ : les zones de montagne II + III + IV,
- les zones d'estivage.

FROMAGERIE, MOULIN, PDRA ET AUTRES

CONSTRUCTION, RÉNOVATION
ET AGRANDISSEMENT DE FROMAGERIES

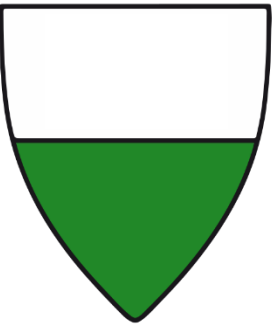
Contribution pour un bénéficiaire individuel

	Plaine et Collines	Montagnes
	0 %	28 % à 31 %
	28 %	28 % à 31 %

Eligibilité

Les fromageries d'alpages sont soutenues avec les taux concernant les bâtiments alpestres.

Contribution pour un bénéficiaire collectif

	Plaine et Collines	Montagnes
	0	30 % à 33 %
	30 %	30 % à 33 %

Eligibilité

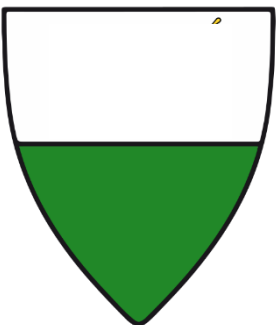
Les fromageries d'alpages sont soutenues avec les taux concernant les bâtiments alpestres.

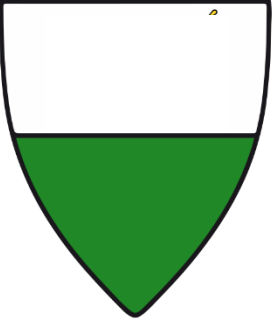
Contacts/ infos

Améliorations foncières agricoles,
Direction de l'agriculture, de la viticulture et des
améliorations foncières (DAGRI)
info.agriaf@vd.ch
[Améliorations foncières agricoles | État de Vaud \(vd.ch\)](https://www.vd.ch/fr/Am%C3%A9liorations_fonci%C3%A8res_agricoles)

FROMAGERIE, MOULIN, PDRA ET AUTRES

CONSTRUCTION, OU ACQUISITION SUR LE MARCHÉ LIBRE, RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE LOCAUX SERVANT AU STOCKAGE OU À LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES AGRICOLES

Contribution pour un bénéficiaire individuel		
	Plaine et Collines	Montagnes et Estivage
	0	28 % à 31 %
	28 % Max. CHF 100'000.-	28 % à 31 % Max. CHF 150'000.-
Eligibilité		
-		

Contribution pour un bénéficiaire collectif)		
	Plaine et Collines	Montagnes et Estivage
	0	30 % à 33 %
	30 % Max. CHF 100'000.-	30 % à 33 % Max. CHF 150'000.-
Eligibilité		
-		

Contacts/ infos

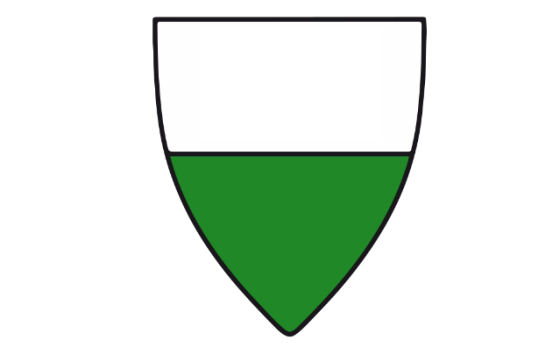
Améliorations foncières agricoles,
Direction de l'agriculture, de la viticulture et des
améliorations foncières (DAGRI)
info.agriaf@vd.ch
[Améliorations foncières agricoles | État de Vaud \(vd.ch\)](https://www.vd.ch/fr/Am%C3%A9liorations_fonci%C3%A8res_agricoles)

FROMAGERIE, MOULIN, PDRA ET AUTRES

CONSTRUCTION OU ACQUISITION SUR LE MARCHÉ LIBRE, RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE LOCAUX SERVANT AU STOCKAGE OU À LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS VITICOLES RÉGIONAUX



Contribution pour un bénéficiaire individuel

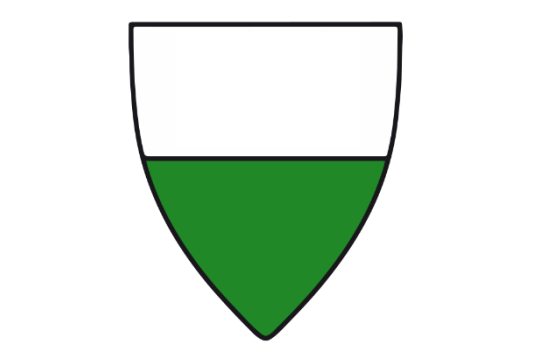
	Plaine et Collines
	0
	Max. 25 % ou CHF 310'000.-

Eligibilité

-



Contribution pour un bénéficiaire collectif

	Plaine et Collines
	0
	Max. 25 %

Eligibilité

-

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch
www.prometerre.ch/AF
• [Questionnaire général de l'OCA](#)

FROMAGERIE, MOULIN, PDRA ET AUTRES

CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES DURABLES EN MAJORITÉ POUR L'APPROVISIONNEMENT PERSONNEL

Exemples : installations destinées à la production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou de l'énergie solaire

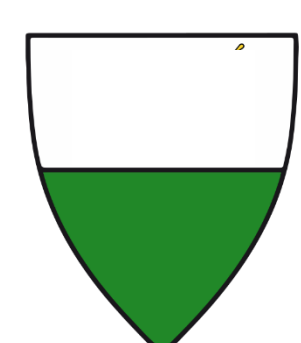
NEW

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines, Montagnes et Estivage



25 %



25 %

Eligibilité

Pas de double financement, cette contribution est possible pour autant qu'aucun autre soutien n'existe.

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch
www.prometerre.ch/AF
• [Questionnaire général de l'OCA](#)



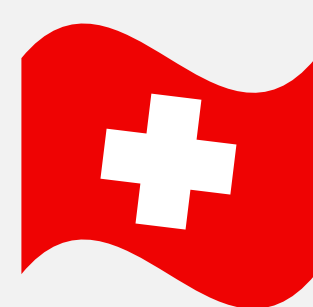
ESTIVAGE – ÉNERGIE RENOUVELABLE

CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU STOCKAGE D'ÉNERGIES DURABLES EN MAJORITÉ POUR L'APPROVISIONNEMENT PERSONNEL

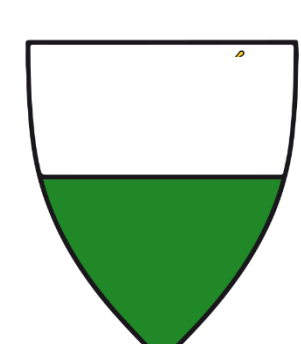
NEW

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



250.- CHF/ kWh
Max. 25 %



250.- CHF/ kWh
Max. 25 %

Eligibilité

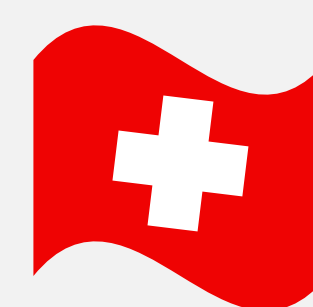
Concerne les batteries et autres dispositifs de stockage énergétique

CONSTRUCTION, INSTALLATION DE RECHARGE ET D'ALIMENTATION POUR LES VÉHICULES AGRICOLES ÉLECTRIQUES OU ALIMENTÉS AU BIOMÉTHANE

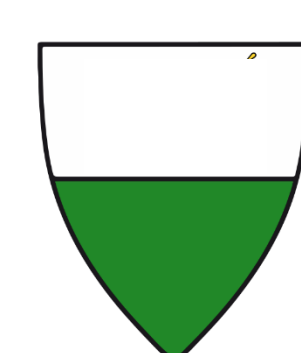
NEW

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



0



25 %

Eligibilité

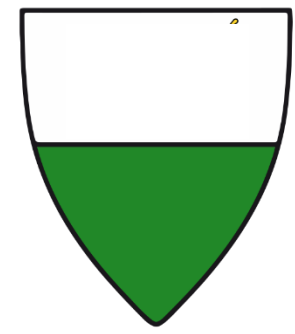
Pour utilisation agricole uniquement

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch
www.prometerre.ch/AF
• [Questionnaire général de l'OCA](#)

FROMAGERIE, MOULIN, PDRA ET AUTRES

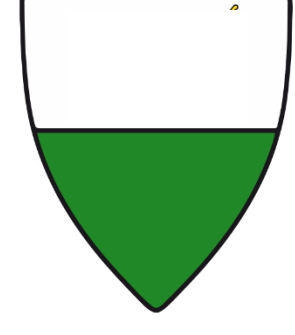
INITIATIVES COLLECTIVES VISANT À UNE BAISSÉ DES COÛTS DE PRODUCTION

Contribution pour un bénéficiaire collectif		
	Plaine	Collines, Montagnes et Estivage
	27 %	30 % à 33 %
	27 %	Contribution fédérale x 1

Eligibilité
Dans le cadre d’une collaboration inter-entreprise

ÉLABORATION D’UNE DOCUMENTATION POUR DES MESURES COLLECTIVES (ÉTUDE PRÉLIMINAIRE EN AF)



Contribution pour un bénéficiaire collectif		
	Plaine	Collines, Montagnes et Estivage
	27 %	30 % à 33 %
	27 %	Contribution fédérale x 1

Eligibilité
-

Contacts/ infos

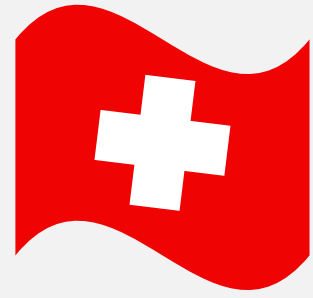
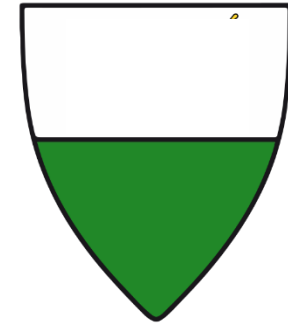
Améliorations foncières agricoles,
Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI)
info.agriaf@vd.ch
[Améliorations foncières agricoles | État de Vaud \(vd.ch\)](#)

FROMAGERIE, MOULIN, PDRA ET AUTRES

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Contribution pour un bénéficiaire collectif

	Plaine	Collines, Montagnes et Estivage
	34 %	37 % à 40 %
	34 %	37 % à 40 %

Eligibilité

Projets reconnus par la Confédération

Contacts/ infos

Améliorations foncières agricoles,
Direction de l'agriculture, de la viticulture et des
améliorations foncières (DAGRI)

info.agriaf@vd.ch

[Améliorations foncières agricoles | État de Vaud \(vd.ch\)](#)